

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

PURITY^{MC} FG HUILE MINÉRALE BLANCHE WO 35

000003000155



Version 4.0

Date de révision 2022/11/28

Date d'impression 2022/11/29

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : PURITY^{MC} FG HUILE MINÉRALE BLANCHE WO 35

Code du produit : BC-ACC-7410

Numéro d'Enregistrement REACH : 01-2119487078-27-0010

No.-CAS : 8042-47-5

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : L'huile minérale blanche Purity FG WO 35 est une huile minérale blanche très raffinée, conçue pour l'industrie de la transformation des aliments.

Homologué H1 par la NSF.

Ce produit est conforme aux règlements 21 CFR 172.878 (huile minérale blanche) et 21 CFR 178.3620(a) de la FDA relativement au contact direct avec les aliments.

Fabrication de la substance - Industriel

Utilisation dans les agents nettoyants - Consommateur

Utiliser dans les fluides pour le travail des métaux/des huiles de laminage - Industriel

Utiliser dans les fluides pour le travail des métaux/des huiles de laminage - Professionnel

Utiliser dans des liants et des agents de séparation - Industriel

Utiliser dans des liants et des agents de séparation - Professionnel

Utilisation dans des substances agrochimiques - Professionnel

Utilisation dans des substances agrochimiques - Consommateur

Utiliser dans la production et le traitement du caoutchouc - Industriel

Utiliser dans le traitement des polymères - Industriel

Utilisation comme intermédiaire - Industriel

Utiliser dans des lubrifiants - Industriel

Utiliser dans des lubrifiants (Faible rejet) - Professionnel

Utiliser dans des lubrifiants (rejet élevé) - Professionnel

Utiliser dans des lubrifiants (Faible rejet) - Consommateur

Utiliser dans des lubrifiants (rejet élevé) - Consommateur

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

PURITY^{MC} FG HUILE MINÉRALE BLANCHE WO 35

000003000155

Version 4.0

Date de révision 2022/11/28

Date d'impression 2022/11/29



Utilisation dans les laboratoires - Industriel
Utilisation dans les laboratoires - Professionnel
Utiliser dans les agents de traitement de l'eau - Industriel

Utiliser dans les agents de traitement de l'eau - Professionnel
Utilisation dans les explosifs - Professionnel
Distribution de la substance - Industriel
Utiliser dans des fluides fonctionnels - Industriel
Utiliser dans des fluides fonctionnels - Professionnel
Utilisations dans les produits cosmétiques/de soins personnels, les parfums et les fragrances - Consommateur
Formulation et (ré)emballage des substances et des mélanges - Industriel
Utiliser dans les revêtements - Industriel
Utiliser dans les revêtements - Professionnel
Utiliser dans les revêtements - Consommateur
Utilisation dans les agents nettoyants - Industriel
Utilisation dans les agents nettoyants - Professionnel

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Livwise nv
Vaartlaan 9 9800 Deinze Belgium
+32 09 385 93 24
info@livwise.be
www.livwise.be

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : EUSDS@hfsinclair.com,

REACH Only Representative (OR):
INTERTEK FRANCE
Allée de la Fosse Moret
Eco parc 2
27400 Heudebouville
France
Phone number : +33 2 79 23 03 49
Email address: if.reach@intertek.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : CHEMTREC: +1-703-741-5970;
Numéro des centres antipoison: Consulter l'annuaire téléphonique.

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pas une substance ni un mélange dangereux.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

PURITY^{MC} FG HUILE MINÉRALE BLANCHE WO 35

000003000155



Version 4.0

Date de révision 2022/11/28

Date d'impression 2022/11/29

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pas une substance ni un mélange dangereux.

Étiquetage supplémentaire

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

No.-CAS : 8042-47-5

Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE	Concentration (% w/w)	Facteur M, SCL, ATE
huile minérale blanche (pétrole)	232-455-8	100	

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.
Respiration artificielle et/ou oxygène peuvent être nécessaires.
Demander conseil à un médecin.

En cas de contact avec la peau : En cas de contact, rincer immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes en retirant les vêtements et chaussures contaminées.
Laver la peau à fond avec de l'eau et du savon ou utiliser un produit reconnu pour le nettoyage de la peau.
Laver les vêtements avant de les remettre.
Demander conseil à un médecin.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

PURITY^{MC} FG HUILE MINÉRALE BLANCHE WO 35

000003000155



Version 4.0

Date de révision 2022/11/28

Date d'impression 2022/11/29

- En cas de contact avec les yeux : Enlever les lentilles de contact.
Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, également sous les paupières. Pendant au moins 15 minutes.
Appeler un médecin.
- En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau.
NE PAS faire vomir sauf sur instructions d'un médecin ou d'un centre anti-poison.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
Demander conseil à un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Risques : Le secouriste doit se protéger.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Traiter de façon symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.
Mousse
Brouillard d'eau
Poudre chimique sèche
Poudre sèche
Dioxyde de carbone (CO₂)
Sable
- Moyens d'extinction inappropriés : Ne PAS utiliser un jet d'eau.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie.
- Produits de combustion dangereux : Oxydes de carbone (CO, CO₂), fumée et vapeurs irritantes comme produits d'une combustion incomplète.

5.3 Conseils aux pompiers

- Information supplémentaire : Empêcher les eaux d'extinction du feu de contaminer les eaux de surface ou le réseau d'alimentation souterrain.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.
Assurer une ventilation adéquate.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

PURITY^{MC} FG HUILE MINÉRALE BLANCHE WO 35

000003000155



Version 4.0

Date de révision 2022/11/28

Date d'impression 2022/11/29

Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.
Le matériel peut créer des conditions glissantes.
Marquer la zone contaminée avec des panneaux et en interdire l'accès à toute personne non autorisée.
Seul le personnel qualifié équipé d'un équipement individuel de protection adapté peut intervenir.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas laisser le produit s'écouler de manière incontrôlée dans l'environnement.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.
Enlever toute source d'ignition.
Enlever avec un absorbant inerte.
Utiliser des outils ne provoquant pas d'étincelles.
Assurer une ventilation adéquate.
Contacter les autorités locales compétentes.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.
N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate.
En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.
Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
Ne pas ingérer.
Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.
Conserver le conteneur fermé lorsqu'il n'est pas utilisé.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Aucun(e) à notre connaissance.

Mesures d'hygiène : Enlever et laver les gants, y compris l'intérieur, et les vêtements contaminés avant la réutilisation. Se laver le visage, les mains et toute partie de la peau exposée soigneusement après manipulation.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver dans le conteneur d'origine. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés. Pour conserver la qualité du produit, ne pas stocker à la chaleur ni au soleil.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

PURITY^{MC} FG HUILE MINÉRALE BLANCHE WO 35

000003000155

Version 4.0

Date de révision 2022/11/28

Date d'impression 2022/11/29



7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Donnée non disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Le fabricant recommande une valeur limite d'exposition pondérée sur 8 heures (<<TLV-TWA>>) de 5 mg/m³, d'après le <<Threshold Limit Value>> de l'ACGIH pour les brouillards d'huile minérale. Consulter les responsables locaux pour connaître les limites d'exposition considérées acceptables.

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	220 mg/m ³
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	160 mg/m ³
	Consommateurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	92 mg/m ³
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	35 mg/m ³
	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	40 mg/m ³

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Aucune ventilation particulière requise. Une bonne ventilation générale devrait être suffisante pour contrôler l'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage : Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas de problèmes lors de la mise en oeuvre.

Protection des mains

Matériel : néoprène, nitrile, alcool polyvinylique (PVAL), Viton[®].

Remarques

: Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des gants étanches et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire.

Protection de la peau et du corps

: Choisir une protection corporelle en relation avec le type, la concentration et les quantités de substances dangereuses, et les spécificités du poste de travail.

Protection respiratoire

: Utiliser une protection respiratoire adéquate sauf en présence d'une ventilation locale par aspiration ou s'il est démontré que l'exposition est dans les limites préconisées par les directives d'exposition.
Le choix du respirateur doit être fondé en fonction des niveaux d'expositions prévus ou connus, du danger que représente le

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

PURITY^{MC} FG HUILE MINÉRALE BLANCHE WO 35

000003000155



Version 4.0

Date de révision 2022/11/28

Date d'impression 2022/11/29

produit et des limites d'utilisation sécuritaire du respirateur retenu.

Filtre de type : filtre contre les vapeurs organiques

Mesures de protection : Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique : liquide visqueux

Couleur : Clair et éclatant

Odeur : Légère odeur d'hydrocarbures.

Seuil olfactif : Donnée non disponible

Point d'écoulement : -18 °C

Point/intervalle d'ébullition : Donnée non disponible

Point d'éclair : > 200 °C

Méthode: Creuset fermé Cleveland

Point de Feu : Donnée non disponible

Température d'auto-inflammation : Donnée non disponible

Taux d'évaporation : Donnée non disponible

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure : Donnée non disponible

Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure : Donnée non disponible

Pression de vapeur : Donnée non disponible

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

Densité relative : Donnée non disponible

Densité : 0.8658 kg/l (15 °C)

Solubilité(s)

Hydrosolubilité : insoluble

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Donnée non disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

PURITY^{MC} FG HUILE MINÉRALE BLANCHE WO 35

000003000155



Version 4.0

Date de révision 2022/11/28

Date d'impression 2022/11/29

Viscosité	
Viscosité, cinématique	: 36.1 cst (40 °C)
	5.8 cst (100 °C)
Inflammabilité	: Faible risque d'incendie. Ce produit doit être chauffé pour qu'une inflammation se produise.
Propriétés explosives	: Ne pas pressuriser, couper, souder, braser, perforer, meuler les contenants ni les exposer à la chaleur ou à une source d'inflammation.

9.2 Autres informations

Donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Une polymérisation dangereuse ne se produit pas. Stable dans des conditions normales.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Donnée non disponible

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Réactif avec agents oxydants.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Susceptible de dégager des COx, fumées et vapeurs irritantes, en présence de chaleur jusqu'à décomposition.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables : Contact avec les yeux
Ingestion
Inhalation
Contact avec la peau

Toxicité aiguë

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : Remarques: Donnée non disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

PURITY^{MC} FG HUILE MINÉRALE BLANCHE WO 35

000003000155



Version 4.0

Date de révision 2022/11/28

Date d'impression 2022/11/29

Toxicité aiguë par inhalation : Remarques: Donnée non disponible

Toxicité aiguë par voie cutanée : Remarques: Donnée non disponible

Composants:

huile minérale blanche (pétrole):

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5,000 mg/kg,

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 5.2 mg/L
Durée d'exposition: 4 Heure
Atmosphère de test: poussières/brouillard

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 2,000 mg/kg,

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit:

Remarques : Donnée non disponible

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit:

Remarques : Donnée non disponible

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Donnée non disponible

Mutagenicité sur les cellules germinales

Donnée non disponible

Cancérogénicité

Produit:

Remarques : Il a été démontré que tous les composants énumérés dans l'annexe VI, à laquelle la note L s'applique, et contenus dans le produit présentent moins de 3% de DMSO extractibles, mesurés conformément à la norme IP346.

Toxicité pour la reproduction

Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Donnée non disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

PURITY^{MC} FG HUILE MINÉRALE BLANCHE WO 35

000003000155

Version 4.0

Date de révision 2022/11/28

Date d'impression 2022/11/29



11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Produit:

Toxicité pour les poissons : Remarques: Donnée non disponible

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : Remarques: Donnée non disponible

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : Remarques: Donnée non disponible

Toxicité pour les microorganismes : Remarques: Donnée non disponible

Composants:

huile minérale blanche (pétrole):

Toxicité pour les poissons : NOEC (Poisson): > 100 mg/L
Durée d'exposition: 96 Heure

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : NOEC (Daphnia (Daphnie)): > 100 mg/L
Durée d'exposition: 48 Heure

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : NOEC (Algues): > 100 mg/L
Durée d'exposition: 72 Heure

12.2 Persistance et dégradabilité

Produit:

Biodégradabilité : Remarques: Donnée non disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

PURITY^{MC} FG HUILE MINÉRALE BLANCHE WO 35

000003000155



Version 4.0

Date de révision 2022/11/28

Date d'impression 2022/11/29

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Donnée non disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.
Remettre les excédents et les solutions non recyclables à une entreprise d'élimination des déchets agréée.
Les déchets doivent être classés et étiquetés avant leur recyclage ou leur élimination.
Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets.
Éliminer les résidus du produit conformément aux instructions de la personne responsable de l'élimination des déchets.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IATA : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IATA : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IATA : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.4 Groupe d'emballage

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

PURITY^{MC} FG HUILE MINÉRALE BLANCHE WO 35

000003000155



Version 4.0

Date de révision 2022/11/28

Date d'impression 2022/11/29

IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IATA (Cargo) : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IATA (Passager) : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Remarques : ADR: Non réglementé.

ADN: Non réglementé.

RID: Non réglementé.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59) : Non applicable

Règlement (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone : Non applicable

Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte) : Non applicable

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : Non applicable

Classe de contamination de l'eau (Allemagne) : WGK 1 pollue faiblement l'eau

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

DSL : Listé ou en conformité avec l'inventaire

TSCA : Toutes les substances chimiques de ce produit sont soit listées dans l'inventaire TSCA soit en sont exemptées en conformité avec l'inventaire TSCA.

AIC : Listé ou en conformité avec l'inventaire

EINECS : Listé ou en conformité avec l'inventaire

IECSC : Listé ou en conformité avec l'inventaire

ENCS : Listé ou en conformité avec l'inventaire

ISHL : Listé ou en conformité avec l'inventaire

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

PURITY^{MC} FG HUILE MINÉRALE BLANCHE WO 35

000003000155



Version 4.0

Date de révision 2022/11/28

Date d'impression 2022/11/29

KECI	:	Listé ou en conformité avec l'inventaire
PICCS	:	Listé ou en conformité avec l'inventaire
TCSI	:	Listé ou en conformité avec l'inventaire
TECI	:	Listé ou en conformité avec l'inventaire
NZIoC	:	Listé ou en conformité avec l'inventaire
	:	Matières dangereuses et nouveaux organismes : HSR002605, série d'étalons pour les lubrifiants (faible risque) 2020

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Évaluation de la Sécurité Chimique a été faite pour cette substance.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour autres abréviations

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle tech-

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

PURITY^{MC} FG HUILE MINÉRALE BLANCHE WO 35

000003000155



Version 4.0

Date de révision 2022/11/28

Date d'impression 2022/11/29

nique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Pour obtenir des exemplaires
de FDS :

Europe, telephone: 00-800-7387-6000

Pour de l'information sur la prévention reliée aux produits: 1
905-491-0565

Préparé par : Product Safety: +1 905-491-0565

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

REG_EU / FR